FICHE ACTION CANICULE

CENTRE D’ACCUEIL ET D’ACCOMPAGNEMENT A LA REDUCTION DES RISQUES POUR USAGERS DE DROGUES (CAARUD),

CENTRE DE SOINS, D’ACCOMPAGNEMENT ET DE PREVENTION EN ADDICTOLOGIE (CSAPA)

|  |
| --- |
| **PRINCIPES GENERAUX** |
| * Assurer la rédaction et l’actualisation régulière de procédures et protocoles relatif aux mesures à mettre en œuvre pour la gestion d’une vague de chaleur ; * Assurer le maintien en condition opérationnelle de ces procédures via :   + La réalisation régulière d’exercices ;   + La sensibilisation et la formation du personnel à la gestion de crise et aux pratiques préventives ; * Identifier les personnes les plus à risque ; * Signaler sans délai à l’ARS tout événement significatif et/ou dysfonctionnement. |
| **VIGILANCE VERTE : VEILLE SAISONNIERE et VIGILANCE JAUNE : AVERTISSEMENT CHALEUR** |
| * L’établissement prévient l’ARS en cas de fréquentation anormalement élevée pour des pathologies liées à des températures extrêmes * Prendre toutes les dispositions pour abaisser la température dans les locaux (volets fermés, aération aux heures les plus fraîches, ventilateurs) * Le responsable s’assure que sont réalisés : * Un suivi de la température à l’intérieur des locaux * L’aide au repérage des personnes à risque * La diffusion des gestes préventifs et curatifs au niveau des patients. |
| **VIGILANCE ORANGE : CANICULE** |
| * L’établissement signale à l’ARS tout phénomène lui paraissant anormal et le responsable s’assure que sont réalisées : * L’incitation des personnes prises en charge cibles à rejoindre des lieux d’accueil climatisés ou rafraîchis si la structure n’en dispose pas (ces lieux sont recensés par les mairies) * Le renforcement de la distribution d’eau * L’application des mesures préventives et curatives * L’orientation des patients dans le circuit de prise en charge approprié à chaque situation |
| **VIGILANCE ROUGE : CANICULE EXTRÊME** |
| - Poursuivre les actions des vigilance verte, jaune et orange |
| **LEVEE DES NIVEAUX / FIN DE SAISON** |
| - Etablir un bilan à transmettre à l’ARS |